

CGV OSPharm Séminaires

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV OSPharm Séminaire** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la coopérative OSPHAREA, Société Coopérative sous forme de Société Anonyme à capital variable, dont le siège est situé Parc d'Activité Pornichet Atlantique, 2 avenue du Gulf Stream - 44380 PORNICHE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Nazaire sous le numéro 321 078 727 (« **OSPHAREA** »), propose à ses adhérents (le(s) «**Client(s)**») la réservation et l'achat de séminaires, tels que définis ci-après.

OSPHAREA -en sa qualité d'opérateur de voyage enregistré auprès de l'organisme ATOUT France sous le n°IM044230007, ayant souscrit auprès de la compagnie GENERALI IARD sis 2, rue Pillet-Will à Paris (75009) un contrat n°AT941359 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle ainsi qu'une protection contre l'insolvabilité auprès de APST- élabore des séminaires (l'« **Offre** ») combinant :

- (i) des prestations de formation délivrées par OSPharm Formation (proposées par la Coopérative OSPHAREA es qualité d'organisme de formation déclaré sous le numéro 52 44 05564 44 auprès de la préfecture des Pays de la Loire (les « **Prestations de Formation** ») et,
- (ii) des services touristiques constitutifs d'un forfait touristique au sens de la directive UE 2015/2032 et des dispositions de l'article L.211-2 du Code du tourisme tels que séjours, hôtels, croisières, circuits, transport, activités de loisirs, locations de voitures, etc. (les « **Prestations Touristiques** » et encore le(s) « **Séjour(s)**») proposés par différents fournisseurs et organisateurs tels que agences de voyage, hôteliers, transporteurs, clubs...etc. (les « **Fournisseurs Partenaires** »),
(ensemble les « **Prestations** »).

Eu égard à la composition hybride des séminaires de formation proposés par OSPHAREA (Prestations de Formation et Prestations Touristiques) et à la qualité d'intermédiaire d'OSPHAREA entre le Client et le(s) Fournisseur(s) Partenaire(s), la réservation des séminaires proposés par OSPHAREA implique de la part du Client l'acceptation préalable :

- (i) des présentes conditions générales de vente OSPharm Séminaires,
- (ii) des conditions générales de vente OSPharm Formation (les « **CGV OSPharm Formation** ») accessibles à partir du lien internet suivante : [CGV Ospharm Formation](#)
- (iii) des conditions de vente applicables aux différentes prestations touristiques spécifiques à chaque Fournisseur accessible par un(des) hyperlien(s) actif(s) mentionné(s) dans le bulletin d'inscription (le « **Contrat** »).

En confirmant son inscription à un séminaire, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la description de l'Offre choisie, des présentes conditions générales de vente, des CGV OSPharm Formation ainsi que de celles du(es)Fournisseur(s) Partenaire(s) et déclare expressément les accepter dans leur intégralité.

En cas de contradiction entre le bulletin d'inscription, les CGV OSPharm Séminaires et les conditions générales de vente du(es) Fournisseur(s) Partenaire(s), les dispositions du bulletin d'inscription et des CGV OSPharm Séminaires prévaudront sur celles du(es) Fournisseur(s) concerné(s).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes CGV OSPharm Séminaires

i) complètent les conditions générales du(es) Fournisseur(s) Partenaire(s) fixant les conditions d'exercice de ses(leurs) activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et/ou de séjours élaborées

conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code du tourisme et
ii) s'ajoutent aux CGV OSPHARM Formation également portées à la connaissance du Client avant la confirmation de son inscription au séminaire.

Il est précisé que les dispositions légales et/ou réglementaires propres aux ventes de voyages et de séjours non conclues dans le cadre de voyage d'affaires -et donc non expressément reprises aux termes des présentes susceptibles de contrevenir à l'une quelconque des stipulations des présentes CGV OSPHARM Séminaires ne sont pas applicables aux Clients.

I. Information préalable

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, des CGV OSPHARM Formation et des conditions spécifiques au Fournisseur concerné ainsi que du descriptif du séminaire OSPHARM choisi.

Il reconnaît également que tout éventuel Accompagnant (tel que ce terme est défini ci-dessous) a pris connaissance, avant la confirmation de la réservation du séminaire, des formulaires d'information standard pour les contrats de voyage à forfait et les contrats portant sur un service de voyage (hors vols secs) sur les droits essentiels conformément aux dispositions de la directive européenne 2015/2302 transposée dans le Code du tourisme. Ces formulaires sont accessibles notamment via les liens mentionnés à l'Article XX ci-après.

La notice de présentation du séminaire comporte le descriptif des Prestations de Formation et des Prestations Touristiques (incluant le bulletin d'inscription).

Elle fait partie intégrante du bulletin de souscription et est mise à la disposition du Client par OSPHAREA en ligne ou par courriel.

Elle a vocation à informer le Client préalablement à son inscription notamment sur les caractéristiques principales des prestations touristiques, les coordonnées du(es) Fournisseur(s) Partenaire(s), le prix et les modalités de paiement du séminaire, les conditions d'annulation et de résolution du Contrat, de modification et d'assurance choisie par le Client et encore les conditions de franchissement des frontières. Le Client est invité à se reporter à cette notice de présentation également accessible sur le site internet de la Coopérative.

Conformément à l'article L.211-9 du Code du tourisme, les parties conviennent expressément qu'OSPHAREA pourra apporter des modifications aux informations précontractuelles figurant sur la notice de présentation ainsi que sur son site internet, concernant notamment le prix et/ou le contenu des Prestations Touristiques (transport/séjour/activités loisirs), l'identité du transporteur aérien, les dates d'ouverture et de fermeture des établissements hôteliers, etc.

Les prix affichés des formations et du séjour sont susceptibles d'évoluer en fonction des mises à jour. Le prix applicable est le prix en vigueur au moment de l'inscription pour le séminaire concerné et est confirmé au Client avant son acceptation définitive.

II. Processus de réservation du séminaire

II.1. La Coopérative OSPHAREA propose des séminaires élaborés en partenariat avec différents fournisseurs (tels que clubs, hôteliers, loueurs de véhicules, restaurateurs, professionnels d'activités de plein air...). Pour toute prestation de séminaire proposée par OSPHAREA, les conditions de vente spécifiques à chaque Fournisseur Partenaire concerné par la prestation réservée s'appliquent. Ces conditions comprennent des dispositions concernant notamment les modalités de paiement, d'annulations ou de modifications de réservations, de remboursement, les obligations des parties au contrat, la responsabilité, etc.

II.2. La vente du séminaire est effectuée par la Coopérative dont les coordonnées suivantes apparaîtront sur le formulaire d'inscription : **OSPHAREA**, Société Coopérative sous forme de Société Anonyme à capital variable, dont le siège est situé Parc d'Activité Pornichet Atlantique, 2 avenue du Gulf Stream, 44380 PORNICHET, RCS Saint-Nazaire 321 078 727, n°IM044230007, RCP GENERALI IARD – Garantie financière APST, 15, avenue Carnot F-75017 Paris.

II.3. OSPHAREA agit en tant qu'intermédiaire du(es) Fournisseur(s) Partenaires.

En conséquence :

- les conditions de vente du(s) Fournisseur(s) Partenaire(s) font partie intégrante du Contrat. Les conditions générales de vente des Fournisseurs sont communiquées au Client au moment de la réservation ;
- le Client règle intégralement son séminaire auprès d'OSPHAREA, laquelle se charge régler au(x) Fournisseur(s) Partenaire(s) les prestations le(s) concernant.

III. Inscription

Toute inscription d'un Client ne sera définitivement validée :

- qu'après réception par OSPHAREA, en ligne ou par pli postal :
 - du bulletin d'inscription dûment complété et signé par l'Adhérent et, le cas échéant, son (ses) Accompagnant(s) conformément aux instructions indiquées sur ledit bulletin,
 - du règlement intégral du prix du séminaire (prestations de formation + séjour) avant la date limite mentionnée dans le bulletin d'inscription, selon les échéances y indiquées,
 - de l'adhésion du Client -s'il ne l'est pas déjà- à la coopérative OSPHAREA,
- que sous réserve de son acceptation par OSPHAREA dans la limite des places disponibles. L'acceptation par OSPHAREA correspond à la formation définitive du Contrat de voyage entre cette dernière et le Client et comporte le descriptif de la prestation et ses caractéristiques essentielles, ainsi que le prix et les conditions d'annulation, de modification et d'assurance choisie par le Client, et enfin
- qu'après confirmation des Prestations Touristiques par le(s) Fournisseur(s) partenaires.

Le Client pourra, à titre exceptionnel et sur autorisation de la Coopérative, se faire accompagner par une ou plusieurs personnes (l(es) « **Accompagnant(s)** »). L'Accompagnant, s'il remplit les conditions requises pour être coopérateur, devra adhérer à la Coopérative ; à défaut, l'Accompagnant n'est pas autorisé à participer aux formations proposées dans le cadre du Séjour.

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation pour l'achat des Prestations Touristiques en ligne conformément aux articles L.221-2 et L. 221-28 du Code de la consommation, étant rappelé, pour ce qui concerne les Prestations de Formation, que le Client coopérateur s'inscrit en qualité de professionnel.

IV. Prestations et prix des forfaits

Le bulletin d'inscription au séminaire mentionne expressément les prestations incluses dans le prix. Les prix des Prestations Touristiques sont calculés la base des échanges avec le ou les Fournisseur(s) Partenaire(s). Ils sont indiqués ainsi que le prix des formations dans le bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet d'OSPHAREA.

Les Prestations Formations et les Prestations Touristiques proposées dans le cadre d'un séminaire sont indivisibles ; toute renonciation à des prestations comprises dans le séminaire ou toute interruption du séminaire du fait du Client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé) ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

Le prix des formations et le prix du séjour indiqués dans le bulletin d'inscription correspondent chacun à un prix forfaitaire par personne, TTC, et sont libellés en euros. Ils incluent :

- pour les Prestations de Formation, le prix et frais des formations,
- pour le Séjour, le prix des transports (lorsqu'ils sont proposés dans le cadre du séminaire) aériens, maritimes et terrestres (à l'exception du transport entre le domicile du Client et l'aéroport/gare de départ/retour), l'hébergement, les taxes connues au jour de l'inscription, les frais de dossier ainsi que, le cas échéant, les visites et excursions inscrites au programme et non mentionnées comme facultatives.

Sauf mention spéciale sur le Contrat, les prix ne comprennent pas les frais d'obtention de visas et passeports, les pourboires et gratifications divers, les dépenses personnelles et les assurances facultatives bagages, annulation et assistance, les boissons, ni certaines prestations obligatoires telles que les taxes locales, etc., OSPHAREA déclinant toute responsabilité pour les achats personnels sur place.

V. Moyens de paiement

Le Client procèdera au règlement du prix du séminaire par virement ou carte bancaire, selon les instructions figurant sur le bulletin d'inscription.

VI. Révision des prix

La révision du prix des séminaires est soumise :

- pour le prix des Prestations Touristiques, aux conditions générales et particulières de vente de chaque Fournisseur Partenaire, lesquelles sont communiquées au Client lors de sa réservation et reportée sur le bulletin d'inscription formant Contrat de vente,
- pour le prix des formations, aux CGV OSPHARM Formation.

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au Contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Le Client sera informé de toute hausse du prix du forfait touristique, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée. Pour toute hausse supérieure à 8%, le Client recevra, sur un support durable, le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à lui d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

VII. Formalités administratives et sanitaires

Le Client et, le cas échéant, son(es) Accompagnant(s) doi(ven)t prendre ses(leurs) dispositions en ce qui concerne les règlements de police et de santé applicables à tout moment du séminaire. Il appartient au Client de s'assurer que lui-même et les personnes qui l'accompagnent inscrites pour le séminaire sont en règle avec les formalités de police, de douane et de santé exigées pour la réalisation du séminaire. Il n'appartient pas à OSPHAREA de fournir ces informations ni d'interroger le Client sur sa nationalité et celle de son(es) Accompagnants. Des informations générales sont disponibles sur le site internet www.diplomatie.gouv.fr (rubrique Conseils aux voyageurs) en ce qui concerne les conditions d'entrée et de séjour dans chaque pays et les conditions sanitaires.

En aucun cas, OSPHAREA ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle du Client et de ses accompagnant qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, visa, certificat de santé, vaccinations obligatoires... etc.) et pendant toute la durée du voyage, y compris l'accomplissement des formalités douanières des pays réglementant l'exportation d'objets.

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un Client (ou de son(es) accompagnant(s)) de présenter des documents administratifs/sanitaires en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du Client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, demeurent sous la responsabilité du Client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans que OSPHAREA ne rembourse ni ne remplace ledit séminaire. Le Client doit particulièrement veiller -sous sa seule responsabilité- à la conformité des noms et prénoms indiqués lors de sa réservation et celle de son(es) accompagnant(s) confirmés lors de la conclusion du Contrat avec les mentions de papiers d'identité valides (nom d'usage, nom d'épouse etc.).

VIII. Durée du séminaire

La durée du séminaire inclut les jours de départ et de retour, depuis l'heure de départ de l'aéroport le jour du départ, jusqu'à l'heure d'atterrissage du vol le jour du retour.

IX. Hébergement -séjour

Les conditions d'hébergement et de séjours sont régies par les conditions générales de ventes des Fournisseurs Partenaires consultables par le Client via un(des) lien(s) actif(s) mentionné(s) dans le bulletin d'inscription comme il est dit supra.

La classification des hôtels par étoiles ou par catégorie par le Fournisseur Partenaire résulte toujours des décisions des autorités du Tourisme, selon des normes locales qui peuvent être différentes des normes françaises ou internationales.

En cas de vol dans les hôtels, la responsabilité d'OSPHAREA sera limitée conformément aux règles du Code civil. De manière générale, les hôtels disposent de coffre-fort (gratuit ou payant) qu'il est recommandé d'utiliser.

La formule "All Inclusive" lorsqu'elle est proposée pendant le séjour, inclut l'ensemble des repas et snacking pendant la journée et permet la consommation sans limite de certains alcools pour les personnes majeures (cf. conditions générales du Fournisseur Prestataire pour plus de précisions). L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. OSPHAREA ne pourra être tenue responsable des comportements ou accidents survenus aux Clients en état d'ébriété.

Les activités et loisirs proposés par le(s) Fournisseur(s) Partenaire(s) peuvent présenter des risques dont OSPHAREA ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Les images affichées sur les fiches d'inscription de chaque séminaire ainsi que sur le site internet de la Coopérative sont fournies à titre d'illustration des séminaires : OSPHAREA ne garantit pas qu'elles correspondent toujours exactement aux prestations réservées par le Client (par exemple : image d'une chambre catégorie supérieure dans le descriptif produit alors que le Client a réservé une chambre standard ; vue de la mer alors que la chambre est située ailleurs etc.).

X. Transport Aérien

Les conditions de transport, lorsqu'elles sont incluses et proposées à l'inscription au séminaire, sont communiquées lors de l'envoi des convocations aux participants à l'émission des billets. Elles sont également consultables sur le site internet de chaque compagnie aérienne concernée.

XI. Réclamations

Si le Client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser le représentant local du(es) Fournisseur(s) Partenaires et/ou OSPHAREA, s'il s'agit d'une prestation touristique et OSPHAREA s'il s'agit d'une prestation de formation afin de régler le litige sur place. Les observations sur le déroulement du séminaire doivent parvenir à OSPHAREA dans les 30 jours suivant le retour, par courrier recommandé avec avis de réception, accompagné des justificatifs appropriés. A défaut, le dossier ne sera pas traité prioritairement.

Après avoir saisi OSPHAREA et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

La remise éventuelle de questionnaires par OSPHAREA ou le(s) Fournisseur(s) Partenaire(s) à la fin du séminaire est uniquement destinée à établir des statistiques sur les prestations. Ils ne pourront donc, en aucun cas, être considérés comme des éléments du dossier d'après-vente du Client.

XII. Bagages – Effets personnels

OSPHAREA ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de problème, il est recommandé au Client de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (dépôt de plainte).

Lors du transport aérien, la responsabilité des compagnies aériennes est limitée ou exclue en cas de perte, avarie ou retard de bagages, selon les conventions de Varsovie et de Montréal précitées.

Ces conventions peuvent également bénéficier à OSPHAREA et au(x) Fournisseur(s) en cas de mise en jeu de leur responsabilité. Toute réclamation doit être immédiatement déposée à l'aéroport par le Client lui-même auprès des services du transporteur ou de l'aéroport et dès constatation du dommage. Aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations du Séminaire.

IMPORTANT : si le Client -ou son Accompagnant- suit un traitement médicamenteux, il est demandé de le conserver par devers lui en cabine dans un bagage à main (avec ordonnances) et de ne pas le laisser pas en soute. Il est également recommandé au Client et, le cas échéant, son accompagnant, de conserver par devers lui en bagage à main ses objets de valeur : appareil photos, caméscope, lunettes de vue, clés d'appartement, de voiture, bijoux, etc. s'ils sont autorisés en cabine et dans la limite du poids autorisé en cabine par le transporteur. Outre les objets déjà interdits, les passagers doivent respecter les nouvelles mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine instaurées depuis le 6 novembre 2006 ; lors des contrôles de sûreté, les passagers doivent présenter séparément un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20cm sur 20cm, les flacons et tubes de 100ml maximum chacun.

XIII. Responsabilités

OSPHAREA est titulaire des autorisations légales et administratives délivrées par les autorités françaises compétentes, garantissant aux Clients la bonne exécution des prestations achetées. OSPHAREA et le(s) Fournisseur(s) Partenaire(s) sont responsables de la bonne exécution des services prévus et sont tenus d'apporter de l'aide au Client en difficulté.

En cas de mise en jeu de la responsabilité d'OSPHAREA du fait du(es) Fournisseur(s) Prestataire(s), les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L.211-17-IV du Code du tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités au plafond d'indemnisation tel que prévu aux conditions générales de vente du ou des Fournisseur(s) Partenaire. Dans le cas de forfaits touristiques ou de la vente de services isolés (exemple : location de voiture seule), la responsabilité d'OSPHAREA et/ou de Fournisseurs Partenaires ne peut être engagée en cas d'inexécution contractuelle de la part du Client, en cas de fait imprévisible ou inévitable d'un tiers étranger à la fourniture des services touristiques ou en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables.

OSPHAREA ne pourra être tenue pour responsable de modifications de dates, d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport au retour, de la suppression ou modification d'une partie du programme provoqués par des événements extérieurs tels que grèves sans préavis, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries, épidémies, changement de vol ou tout autre cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au Client. Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions du(es) Fournisseur(s) partenaire(s) sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues. OSPHAREA ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées directement sur place par le Client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du Client.

XIV. Assurance

OSPHAREA communique au Client les conditions des assurances spécifiques annulation, assistance et rapatriement avant la confirmation de la réservation du séminaire, au moyen d'un lien vers lesdites conditions que le Client pourra imprimer. Au plus tard au moment de l'inscription, le Client pourra souscrire un contrat d'assurance Multirisques. Le Client pourra choisir de ne souscrire aucune assurance complémentaire.

XV. Conditions d'annulation

XV.1. Annulation du fait du Client

Etant rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation.

Toute demande d'annulation d'inscription émanant du Client doit être effectuée soit par courriel adressé à seminaire@ospharea.com, soit par courrier RAR à l'adresse d'OSPHAREA figurant sur la confirmation au Client de son inscription au séminaire et entraînera, quel que soit le séminaire, sauf conditions spécifiques, des frais d'annulation indiqués dans le Contrat et/ou les conditions générale de vente du(es) Fournisseur(s) concernés. En cas d'annulation du séminaire, la prime d'assurance, les frais de visas le cas échéant, les frais de dossier et les frais de billetterie ne sont pas remboursables.

XV.2. Annulation du fait d'un Fournisseur Partenaire ou de la Coopérative

Si un Fournisseur partenaire décide d'annuler le séjour avant le départ, le Client en sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception.

Si un accord amiable sur un séminaire de substitution se révèle impossible, il convient de se référer aux conditions spécifiques au(x) Fournisseur(x) Partenaire(s) quant au remboursement des sommes versées par le Client et à l'indemnité d'annulation.

Lorsqu'un nombre minimal de participants est requis pour la réalisation d'un séminaire et que ce nombre n'est pas atteint, OSPHAREA en informe le Client à tout le moins trente (30) jours à l'avance. Il sera alors proposé au Client un séminaire de remplacement au tarif en vigueur ou le remboursement intégral des sommes payées, le Client ne pouvant prétendre à aucune indemnisation.

XVI. Modifications du Contrat

XVI.1. Modifications par le Client

Sauf accord amiable sur un séminaire ou séjour de substitution, une demande de report de date de séminaire est considérée comme une annulation (cf. Article XV).

Un changement de nom n'est pas considéré comme une modification, mais comme une cession de contrat (dont la réalisation est conditionnée aux termes de l'Article XVII) et implique donc des frais prévus à l'Article XVII. Toute modification des prestations par le Client sur place ne pourra donner lieu à remboursement (séjour écourté par exemple), de même que toute prestation non consommée.

XVI.2. Modifications par un Fournisseur Partenaire ou par la Coopérative

Si, avant le départ, un événement extérieur s'imposant à un Fournisseur et/ou à OSPHAREA au sens de l'article L.211-13 du Code du Tourisme contraint OSPHAREA à modifier un élément essentiel du Contrat, OSPHAREA en avertira le Client par tout moyen permettant d'en accuser réception, le plus rapidement possible et informera ce dernier de la faculté dont il dispose soit de résoudre sans frais le Contrat, soit d'accepter la modification proposée par le Fournisseur et/ou la Coopérative.

Pour le surplus, il convient de se référer aux CGV OSPharm Formation et aux conditions de vente spécifiques à chaque Fournisseur Partenaire, qui font partie intégrante du Contrat.

XVII. Cession du Contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, le Client a la possibilité de céder le Contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 90 jours du départ, en prévenant OSPHAREA, et ce exclusivement au profit d'un coopérateur remplissant l'ensemble des conditions requises à cette fin. Des frais administratifs dont le montant est indiqué sur le bulletin d'inscription seront appliqués. Le Client demeurera solidairement tenu avec le bénéficiaire de la cession du paiement du solde du Contrat et des frais de cession éventuels. En revanche, le Client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes ; dès lors, la cession du Contrat pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus dans les Conditions de Vente tant de la Coopérative que de celle du(es) Fournisseur(s) concernées.

XVIII. Droit applicable

Le Contrat conclu entre OSPHAREA et le Client est soumis au droit français.

XIX. Assurance – Garantie financière

La vente sera effectuée par OSPHAREA dont les coordonnées suivantes apparaîtront sur le formulaire d'inscription : **OSPHAREA**, Société Coopérative sous forme de Société Anonyme à capital variable, dont le siège est situé Parc d'Activité Pornichet Atlantique, 2 avenue du Gulf Stream, 44380 PORNICHET, RCS Saint-Nazaire 321 078 727, n°IM044230007, RCP GENERALI IARD – Garantie financière APST, 15, avenue Carnot F-75017 Paris.

XX. Formulaires d'information standard

XX.1. Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

Le formulaire d'information est consultable en ligne à l'adresse ci-après : [Formulaire d'information](#)

XX.2. Formulaire d'information standard pour les contrats portant sur un service de voyage (hors vols secs)

Le formulaire d'information est consultable en ligne à l'adresse suivante : [Formulaire d'information](#)

XXI – Données Personnelles

Les données personnelles font l'objet d'une protection régie par le Règlement Général Européen sur la protection des données n°2016/679/UE du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2016 et d'application immédiate le 25 mai 2018 (ci-après le « **RGPD** »), la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et ses futurs décrets ou ordonnances d'application (ci-après désignées les « **Dispositions Applicables** »).

Conformément aux Dispositions Applicables, constitue une « donnée personnelle » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après les « **Données** »). Par ailleurs, est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

OSPHAREA s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des Données du Client et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des Dispositions Applicables.

Lors de la conclusion du Contrat, OSPHAREA est autorisée à communiquer les Données Client aux Fournisseurs Partenaires pour les besoins de la réalisation des Prestations Touristiques. Pour ces seules finalités, les Données Client peuvent être transférées aux entités du groupe auquel appartient le(s) Fournisseur(s) Partenaires, à leurs partenaires commerciaux et prestataires (compagnies de transport, assurances, douanes, sous-traitants, établissements financiers, sous-traitants techniques, etc.) situés dans et hors l'Union européenne. Pour les transferts vers des pays n'offrant pas un niveau de protection adéquat, ils s'effectueront au moyen de garanties appropriées (telles que les clauses contractuelles types de la Commission européenne).

Les Données Client sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités de leur traitement.

Le Client dispose de droits personnels d'accès, de rectification, de solliciter l'effacement et/ou la portabilité de ses Données et, en cas de motif légitime, d'un droit d'opposition à leur traitement ainsi que du droit de définir des directives sur leur sort en cas de décès qu'il peut exercer auprès d'OSPHAREA en adressant une demande écrite à l'adresse électronique suivante : dpo@ospharea.com (y joindre copie d'un justificatif d'identité).

En cas de litige, il peut s'adresser à l'autorité de contrôle (CNIL).

L'opposition d'un Client à la collecte, à l'enregistrement ou au transfert à des tiers, y compris à l'étranger, des Données Client nécessaires à la vente ou à l'exécution du Contrat et des prestations afférentes engendrerait *de facto* l'impossibilité pour le(s) Fournisseur(s) Partenaire (et, consécutivement pour OSPHAREA), d'assurer tout ou partie des prestations demandées.

* * *